

Afin de poursuivre la dynamique mise en place en centre-ville avec le dispositif FISAC, l'Etat a répondu favorablement le 20 novembre 2014 à la demande de la Ville d'attribuer une subvention FISAC pour le quartier du Mourillon.



Les axes d'intervention du FISAC

Le FISAC peut être mis en œuvre pour :

- Aider les commerçants à réaliser la réfection de leurs devantures et enseignes commerciales,
- Soutenir les actions associatives afin de promouvoir le commerce toulonnais par des actions de communication et d'animation.

Le périmètre du Fisac Mourillon

Pour prétendre au dispositif Fisac Mourillon, le local commercial doit être situé dans le périmètre défini (voir le périmètre).

La procédure

En ce qui concerne la réfection des devantures et enseignes commerciales, les commerçants situés dans le périmètre éligible et souhaitant effectuer des travaux de façade de leur commerce doivent retirer un dossier auprès du Service Développement Commercial.

Après acceptation de leur dossier, ils pourront prétendre à une subvention couvrant une partie de la somme des travaux de façades (montant plafonné).

La recevabilité des dossiers

Pour être recevable, le dossier de demande de subvention doit être validé avant tout démarrage de travaux.

Contacts -

[Service Développement commercial](#) [1]

➤ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [2]

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <https://www.toulon.fr/service-developpement-commercial>

[2] <https://www.toulon.fr/annuaires>